

Le programme des subventions 2018

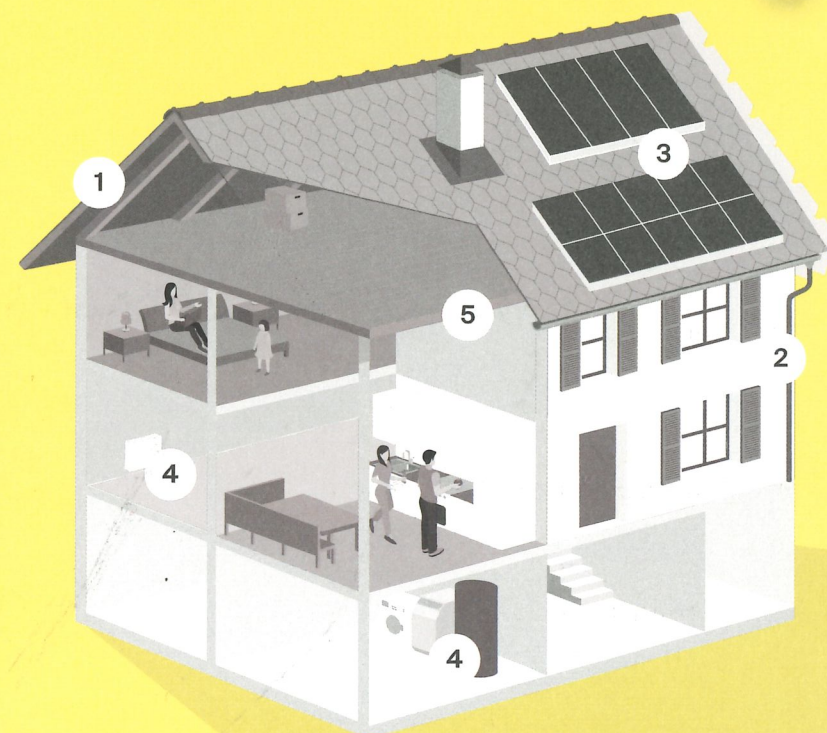
Le programme des subventions disponibles en cas de rénovation énergétique est riche et varié. En voilà un aperçu :

- 1 Toiture**
70 à 90 fr./m² pour l'isolation de la toiture des bâtiments construits avant 2000. Un bonus supplémentaire peut être octroyé en cas de rénovation globale.
- 2 Murs**
70 à 90 fr./m² pour l'isolation des murs des bâtiments construits avant 2000. Un bonus supplémentaire peut être octroyé en cas de rénovation globale.
- 3 Panneaux solaires thermiques**
4'000 à 8'000 fr. pour l'installation de panneaux solaires thermiques.
- 4 Chauffage** (en cas de remplacement d'un chauffage à gaz, mazout ou électrique)
4'000 à 15'000 fr. pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC).
4'000 à 12'000 fr. pour l'installation d'un chauffage à bois.
+ 10'000 fr. pour la création d'un réseau de distribution de chaleur.
- 5 Rénovation globale**
40 à 155 fr./m² pour une rénovation Minergie®, selon le type de label atteint.
35 à 140 fr./m² pour une rénovation CECB®, selon la classe atteinte.

Bon à savoir

- Les panneaux solaires photovoltaïques sont subventionnés par Pronovo. Demande auprès de www.pronovo.ch.
- Le remplacement des fenêtres n'est pas subventionné.
- Certaines communes accordent également des aides. Renseignements auprès de la commune concernée.

Toutes les subventions 2018 sur www.vd.ch/subventions-energie



Audit

1'000 à 1'500 fr.

pour un audit CECB® Plus qui vous oriente sur les rénovations à entreprendre



CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE CANTONAL DES BÂTIMENTS



Informations importantes

- Aucune subvention ne peut être octroyée si les travaux ont déjà débuté.
- La demande doit avoir été approuvée avant le lancement des travaux.
- Les aides financières sont limitées au budget disponible en 2018.